Contrat de réservation d'un chaton

Chatterie du Matikaju

Mlle Maurel Manon – 159 rue hubert Masquefa

83600 FREJUS

Tél. 06 50 95 81 47

http://chatteriedumatikaju.wix.com/chatteriedumatikaju

Adresse complète: 240 boulevard des horizons 06220 VALLAURIS

Téléphone fixe: -Téléphone portable: 0650111585

Mail: ca.sotirio@gmail.com

Mme SOTIRIO Carole désire réserver ce jour le 28/01/2020

Né le: 21.11.2019 Le chaton: Patisson du Matikaju

Maine coon Race:

Couleur/Patron: crème silver blotched tabby

Femelle. Mâle-Sexe:

Nom du père: Royal Guinness Family Stars

Nom de la mère: Melia du Matikaju

Le chaton sera vendu en tant que: Compagnie Reproduction / Exposition

Le chaton sera stérilisé avant son départ :

Conditions particulières :

Lors de son départ de l'élevage le chaton devra impérativement :

Etre identifié par puce électronique. Avoir fait l'objet d'une demande de pédigrée. Etre primo vacciné et vacciné. Etre vermifugé. Avoir un certificat vétérinaire de bonne santé Avoir les tests génétiques de ses parents.

M. MERCIER eddy verse ce jour la somme de quatre cents Euros (400.-), sous forme d'arrhes afin de bloquer la réservation. Ces arrhes seront encaissées et viendront en déduction du prix de vente total du chaton de Mille trois cent euros (1300€)

Payé en chèque le : 28/01/2020

Les arrhes déjà versées seront déduites du prix total de vente, qui devra se faire au plus tard le jour de l'adoption. Le chaton reste la propriété de l'éleveur jusqu'au paiement intégral du prix convenu.

Le chaton sera adoptable <u>au plus tôt le 15/02/2019., et au plus tard</u> 15/04/2019. Passé ce délai et malgré nos relances, si l'adoptant venait à ne pas se manifester, la résolution de la vente aura lieu de plein droit, et les arrhes seront définitivement perdues.

L'éleveur ce réserve le droit de revenir sur la vente, pour d'autres raisons que la maladie ou le décès du chaton, il se verra dans l'obligation de reverser les Arrhes engagées lors de la réservation.

Si le chaton devais décéder, avant l'adoption, l'éleveur s'engage à rembourser les Arrhes engagées lors de la réservation.

Si le chaton devais tomber malade entre la réservation et l'adoption, l'adoption du chaton sera repoussée jusqu'à complète guérison. Si cela devait excéder les 4 mois du chaton. L'adoptant choisira d'attendre le dit chaton, ou s'il souhaite ne pas attendre l'éleveur s'engage a rembourser les Arrhes engagées lors de la réservation.

Par sa signature l'acheteur accepte sans réserve toutes les conditions de ce contrat.

Fait en double exemplaires, à Vallauris le 30/01/2020

Signature de l'acheteur précédé de la mention :

Signature du vendeur précédé de la mention :

« Lu et approuvé »

« Lu et approuvé »